

DEMANDE DE LOCATION
DE LA SALLE DU PRÉ DE LERLE
POUR LES PERSONNES/ASSOCIATIONS
EXTÉRIEURES

Date et horaire de l'événement :

Remise des clés : Le vendredi à 14h / Restitution des clés : le lundi à 9h

Nom et Prénom du locataire :

Adresse du locataire :



:



:

Agissant à titre privé : oui non

Représentant d'une association extérieure : oui non

Nom et adresse de l'association extérieure :

5 possibilités sont offertes pour le week-end à partir du vendredi 14h :

Type de salle demandée :		Type de manifestation :
☐	Totalité de la salle <u>avec</u> cuisine (1 200 €) (180 personnes maximum)	☐ Mariage de (préciser) :
☐	Salle Nord <u>avec</u> cuisine (800 €) (90 personnes maximum)	☐ Fête de famille
☐	Salle Nord <u>sans</u> cuisine (500 €) (90 personnes maximum)	☐ Anniversaire de (préciser) :
☐	Salle Sud <u>sans</u> cuisine (500 €) (90 personnes maximum)	☐ Assemblée générale
☐	Totalité de la salle sans cuisine (1 000 €) (180 personnes maximum)	☐ Spectacle
☐	Association extérieure Salle sud et nord sans cuisine : (120 €)	☐ Autre :
☐	Association extérieure Totalité de la salle (200€)	

Nombre de personnes :

N° de la police d'assurance au nom du locataire et du signataire de la demande :

.....

Joindre :

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Attestation de responsabilité d'assurance pour la location des lieux.

Païement acompte et solde :

Si la réservation intervient **plus de 3 mois** avant la location :

- 2 titres de paiement seront édités par la trésorerie : 1 titre d'acompte à régler immédiatement et un autre titre correspondant au solde à payer dans le mois précédent la location.

Si la réservation a lieu **moins de 3 mois** avant la location, 1 seul titre correspondant à la somme totale sera édité par la trésorerie et à payer dès sa réception.

Dossier complet déposé en mairie le :

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Signature du locataire :

La réservation ne sera effective qu'après dossier complet et accord écrit de la mairie.

Accord de Max-Pol CHAPELLE, maire d'Échalas, le :

Chèque de caution de location :

Chèque n° : Montant : Le :

Chèque de caution de ménage de 600 € :

Chèque n° : Montant : Le :

Chèques de caution rendus le :